

ALLOCUTION PRONONCEE A L'OUVERTURE DE LA SESSION DU PARLEMENT EUROPEEN,
LE 13 JANVIER 1986,
PAR MONSIEUR PIERRE PFLIMLIN, PRESIDENT DU PARLEMENT EUROPEEN

Monsieur le Président du Conseil des Ministres,
Monsieur le Président de la Commission,
Mes chers Collègues,

Nous vivons une heure historique. Pour la première fois les représentants de l'Espagne et du Portugal siègent parmi nous. A ces nouveaux collègues, aux 60 Espagnols, aux 24 Portugais je souhaite une très cordiale bienvenue.

Je salue avec déférence Monsieur le Président du Sénat d'Espagne et Monsieur le Président de l'Assemblée de la République du Portugal qui honorent cette séance de leur présence.

Je me réjouis aussi de la présence des membres espagnols et portugais de la Commission. Messieurs les Commissaires, soyez les bienvenus.

L'entrée de l'Espagne et du Portugal restera inscrite dans les annales de la Communauté européenne comme un événement considérable, dont la portée dépasse largement, dans la perspective historique, les péripéties que la Communauté a vécues au cours des dernières années. Cet élargissement s'imposait comme un impératif politique qui a fini par l'emporter sur toute autre considération. Il convient de féliciter les hommes d'Etat et les Parlements nationaux qui l'ont compris de sorte que tous les obstacles ont finalement été surmontés.

Impératif politique : En effet l'Espagne et le Portugal ont toujours joué en Europe un rôle important. Il est impossible d'évoquer et de comprendre notre histoire commune sans en tenir compte. L'apport de la nation espagnole et de la nation portugaise à la civilisation de l'Europe est de tout premier ordre. Tous ceux qui visitent la péninsule ibérique y découvrent avec émerveillement des éléments infiniment précieux de notre patrimoine culturel commun. Oui la place de l'Espagne et du Portugal est naturellement dans notre Communauté.

Cette Communauté est essentiellement un ensemble de peuples libres. Les peuples qui, comme l'Espagne et le Portugal, pratiquent la démocratie pluraliste ne sont pas nombreux dans le monde. Il est indispensable qu'ils soient solidaires. Il est nécessaire qu'en Europe au moins ils soient étroitement unis. Leur solidarité accroît les chances de survie de la démocratie et son rayonnement.

Ces affirmations de principe ne sont pas faites pour dissimuler les difficultés que nous allons rencontrer au cours des années à venir. L'intégration de deux économies nationales qui ont leur originalité dans un ensemble qui lui-même n'est pas encore parfaitement homogène est une entreprise difficile. Pour la réussir pleinement il faudra de la lucidité et du courage. Il faudra surtout que le sentiment de solidarité l'emporte chez les uns et chez les autres sur les tentations de l'égoïsme national. Ce qui à mes yeux caractérise notre Assemblée c'est qu'en travaillant ensemble, sans oublier les intérêts des pays que nous représentons, nous nous efforçons de dégager et de proposer des solutions qui répondent au bien commun de l'Europe. Nous estimons que la recherche de ce bien commun est en fin de compte la meilleure manière de sauvegarder les intérêts légitimes de nos pays respectifs, qui grâce à des efforts communs dans le domaine économique et social, dans le domaine de la recherche et du progrès technologique et dans bien d'autres bénéficieront de meilleures chances de développement et de progrès social.

Il reste beaucoup à faire pour que cette conviction inspire le comportement de tous les pays membres. J'ai souvent observé que les simples citoyens comprennent mieux que certains Ministres la nécessité de l'entraide et de l'action commune. La mission de notre Parlement est précisément d'agir dans le sens du renforcement de l'esprit communautaire.

A ce renforcement je suis convaincu que nos collègues espagnols et portugais sont résolus à contribuer. C'est la conviction que j'ai acquise au cours de mes récentes visites à Lisbonne et à Madrid, où j'ai reçu un accueil chaleureux.

Le renfort de l'Espagne et du Portugal nous arrive à un moment particulièrement opportun, alors que les gouvernements, puis les Parlements nationaux, vont être appelés à se prononcer, sur un projet de traité, dit "Acte Unique" qui est censé opérer une réforme des Institutions communautaires afin de les rendre plus efficaces et plus démocratiques. Sur ce projet notre Assemblée va prendre position au cours de la présente période de session. Sans préjuger du vote que vous allez émettre, je dois dire qu'à mon avis personnel les dispositions relatives aux compétences du Parlement ne sauraient nous donner satisfaction. En présence d'une telle situation nous ne devons pas, à mon sens, adopter une attitude de résignation. Certains gouvernements laissent entendre que pour eux l'Acte Unique ne sera qu'une étape dans une évolution qui devra se poursuivre. Le Parlement européen pour sa part poursuivra, j'en suis sûr, le combat qu'il a engagé lorsqu'il a élaboré et voté un projet de traité visant à instituer une Union européenne. Il le fera non pas dans son intérêt propre, mais dans l'intérêt de la Communauté européenne et des peuples de l'Europe dont nous sommes les représentants.

A ce combat je suis convaincu que nos collègues espagnols et portugais prendront part avec toute l'énergie qui caractérise leurs nations. Vous nous apporterez sûrement, chers collègues espagnols et portugais, un surcroît de dynamisme.

C'est pourquoi cette journée du 13 janvier 1986 est pour nous une journée de joie mais aussi et surtout une journée d'espérance.